

Page: 1/8

Fiche de données de sécurité

selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 28.02.2012 Révision: 28.02.2012

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit: Méthanol 96% avec 4% d'eau déminéralisée
- · Code du produit: 209
- · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Emploi de la substance / de la préparation Solvants
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Thommen-Furler AG

Industriestrasse 10

CH-3295 Rüti bei Büren (BE)

Tel. +41 32 352 08 00

Fax. +41 32 352 08 08

info@thommen-furler.ch

- · Service chargé des renseignements: Département Product Managment
- · Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'information toxicologique : numéro d'urgence 145 ou +41(0) 44 251 51 51

2 Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.



GHS08 danger pour la santé

STOT SE 1 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



T; Toxique

R23/24/25-39/23/24/25:

Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.



F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

(suite page 2)



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 28.02.2012 Révision: 28.02.2012

Nom du produit: Méthanol 96% avec 4% d'eau déminéralisée

(suite de la page 1)

Page: 2/8

- · Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger







GHS02 GHS06 GHS08

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: méthanol
- · Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces

chaudes. - Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever

immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

- · Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

T R23/24/25-39/23/24/25; F R11

Flam. Liq. 2, H225;
 Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331;
 STOT SE 1, H370

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 3)

50-100%



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 28.02.2012 Révision: 28.02.2012

Nom du produit: Méthanol 96% avec 4% d'eau déminéralisée

(suite de la page 2)

Page: 3/8

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- Indications destinées au médecin:
- · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. *Précautions pour la protection de l'environnement:*

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

(suite page 4)



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 28.02.2012 Révision: 28.02.2012

Nom du produit: Méthanol 96% avec 4% d'eau déminéralisée

(suite de la page 3)

Page: 4/8

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-56-1 méthanol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 1040 mg/m³, 800 ppm

Valeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

CH/FR



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 28.02.2012 Révision: 28.02.2012

Nom du produit: Méthanol 96% avec 4% d'eau déminéralisée

(suite de la page 4)

Page : 5/8

9 Propriétés physiques et chimiques

- · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide Incolore
• Odeur: Caractéristique

· valeur du pH à 20℃:

· Changement d'état

Point de fusion:-98 °CPoint d'ébullition:65 °C· Point d'éclair10 °C

· Température d'inflammation: 455 °C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs

vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure: 5,5 Vol %
Supérieure: 44 Vol %

· Pression de vapeur à 20 ℃: 128 hPa

• **Densité à 20 ℃:** 0,79 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

· Viscosité:

Dynamique à 20 ℃: 1 mPas

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 96,0 % **Eau:** 4,0 %

• **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité
- · Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

- CH/FR

(suite page 6)



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 28.02.2012 Révision: 28.02.2012

Nom du produit: Méthanol 96% avec 4% d'eau déminéralisée

(suite de la page 5)

Page: 6/8

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-56-1 méthanol

Oral LD50 5628 mg/kg (rat)
Dermique LD50 15800 mg/kg (lapin)

- Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des veux: Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Toxique

12 Informations écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique:

67-56-1 méthanol

EC50/24 h > 10000 mg/l (daphnia magnia)

LC50/96 h | 15400 mg/l (lepomis macrochirus)

- · Persistance et dégradabilité Pas facilement biodégradable.
- · Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettovés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

CH/FR



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression: 28.02.2012 Révision: 28.02.2012

Nom du produit: Méthanol 96% avec 4% d'eau déminéralisée

(suite de la page 6)

Page: 7/8

14 Informations relatives au transport

· No ONU

· ADR, IMDG, IATA

1230

· Nom d'expédition des Nations unies

· ADR · IMDG, IATA

1230 MÉTHANOL, solution METHANOL, solution

· Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



Classe 3 Liquides inflammables.

· Étiquette 3+6.1

· IMDG, IATA



· Class 3 Flammable liquids.

· Label 3+6.1

· Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA Ш

· Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

· Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

· N° d'identification du danger: 336 F-E,S-D · No EMS:

· Indications complémentaires de transport:

· Code de restriction en tunnels D/E

· "Règlement type" de l'ONU: UN1230, MÉTHANOL, solution, 3 (6.1), II

15 Informations réglementaires

- · Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger







GHS02 GHS06 GHS08

(suite page 8)



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 28.02.2012 Révision: 28.02.2012

Nom du produit: Méthanol 96% avec 4% d'eau déminéralisée

(suite de la page 7)

Page: 8/8

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

méthanol

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces

chaudes. - Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever

immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Teneur en COV selon OCOV: 96%

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H311 Toxique par contact cutané.
 H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

R11 Facilement inflammable.

R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la

peau et par ingestion.

· Service établissant la fiche technique: Département Product Managment

· Contact: Dr Ludwig Muster

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association ICAO: International Civil Aviation Organization

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

* Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR